



Association des Professeurs d'Economie et Gestion

Présidente : Sylvie Cordesse Marot scordesse@andorra.ad  
Grand-rue 48230 Chanac Tel : +376 72 20 38 +376 34 83 26

Le 20 janvier 2012

## Projet de règlement du baccalauréat STMG

Le CSE (conseil supérieur de l'éducation) dont le rôle est simplement consultatif a rejeté à une faible majorité le projet de règlement du baccalauréat STMG.

**L'APEG demande à être consultée sur la mise en place des évaluations du baccalauréat STMG.**

**Elle dénonce la place croissante donnée au management dans la réforme STMG autant au niveau du nom de la filière, des horaires que des coefficients. L'épreuve écrite de spécialité doit garder un coefficient 7.**

**Elle approuve l'introduction du CCF en épreuve pratique à condition que la logique de l'évaluation ne l'emporte pas sur la formation et que la place d'un regard extérieur reste prépondérante.**

Ce projet introduit une évaluation orale d'une « étude de gestion » en première. Elle est multidisciplinaire et évaluée par plusieurs enseignants de la classe Comme dans les TPE des filières générales, seuls les points au dessus de la moyenne comptent avec un coefficient 2. En revanche aucune heure spécifique n'est prévue.

Les quatre spécialités de terminale suivront les mêmes coefficients dans toutes les disciplines. L'équilibre actuel entre disciplines générales et disciplines technologiques est maintenu avec 18 coefficients pour les premières et 22 pour les secondes. L'économie - droit est affectée d'un coefficient 5 au lieu de 6 précédemment, le management d'un coefficient 5 (au lieu de 4), l'épreuve de spécialité d'un coefficient 12 dont 6 pour l'épreuve écrite et 6 pour l'épreuve pratique au lieu de 7 et 5 au bac STG. L'épreuve pratique sera examinée en CCF alors que c'était une épreuve terminale notée par des jurys extérieurs au lycée.

### L'évolution des coefficients

**L'APEG dénonce la place croissante donnée au management dans cette réforme autant au niveau des horaires que des coefficients.** En effet, le coefficient de management augmente au détriment de celui d'économie et droit. Il nous paraît important que l'épreuve d'économie et de droit conserve un coefficient de 6 car ces deux disciplines mettent les autres enseignements technologiques en perspective, ils sont essentiels à la formation du citoyen. De plus, la réduction du poids de l'enseignement économique et juridique dans les sections STMG dévaloriserait cette filière.

Par ailleurs la place du management dans le futur baccalauréat STMG semble suffisante avec le coefficient actuel (coefficient 4) car cette matière est déjà largement valorisée par ailleurs :

- tout d'abord il s'agit d'une matière transversale et il existe des liens étroits entre le ce programme et celui de sciences de gestion de 1<sup>ère</sup> et dans une moindre mesure avec ceux des spécialités de terminale ;
- une partie des notions étudiées pourra être mobilisées en sciences de gestion et être évaluées dans l'épreuve orale en 1<sup>ère</sup> (étude de type TPE) voire dans l'épreuve de spécialité en terminale.

**L'épreuve écrite de spécialité doit garder le coefficient 7 parce que les lycéens doivent travailler l'écrit.** De plus, cette épreuve porte sur l'ensemble du programme contrairement au projet évalué en épreuve pratique qui ne couvre pas toute l'année scolaire et qui porte sur une partie restreinte du programme. Enfin l'évaluation de l'étude est faite en 1<sup>ère</sup>. Au final, l'épreuve pratique serait surévaluée.

### L'introduction du CCF

Nous bénéficions de l'expérience de la mise en place du CCF en TPE et dans les épreuves expérimentales des filières générales, en LP et en STS. Les professeurs en ont bien repéré les aspects positifs et les dangers.

**L'APEG est donc favorable à l'introduction d'une épreuve en classe de 1ere et à la mise en place d'un CCF en terminale sous les conditions suivantes :**

- le professeur de la classe note sur 8 points le travail de l'élève. Un jury extérieur à la classe composé de deux enseignants (le professeur de la classe n'en fait pas partie) évalue alors sur 12 une présentation orale au cours du 3eme trimestre ;
- ces épreuves doivent se dérouler en dehors des heures de cours pour éviter que l'évaluation ne se substitue à la formation ;
- en conséquence, les examinateurs doivent être rémunérés ;
- les notes doivent rester confidentielles jusqu'à la fin du baccalauréat pour éviter toute pression ;
- les grilles de notation doivent être nationales ;
- les jurys et les professeurs concernés doivent participer à des commissions préparatoires et à des réunions d'harmonisation a posteriori pour limiter les divergences d'appréciation.

Par ailleurs l'APEG s'interroge sur les conditions de préparation de cette épreuve étant donné les objectifs « de remplissage des classe en 1<sup>ère</sup> » (31 à 35 élèves) et le fait qu'aucune heure spécifique n'est prévue. Il appartient donc aux enseignants d'intervenir en urgence dans les conseils pédagogiques et dans les conseils d'administration de leur établissement pour obtenir des heures à effectifs réduits afin de pouvoir préparer correctement les élèves à cette épreuve dès septembre 2012.

### **Récapitulation des coefficients au bac STMG**

		Textes présentés au CSE		Demandes de l'APEG	
En première	Étude interdisciplinaire	CCF	(Points au dessus de 10) x 2	CCF sous conditions	(Points au dessus de 10) x 2
En terminale	Management	terminal	5	terminal	4
	Économie-Droit	terminal	5	terminal	6
	Épreuve écrite	terminal	6	terminal	7
	Épreuve pratique	CCF	6	CCF sous conditions	5

*Sylvie Cordesse Marot  
Présidente APEG  
Pour le CA  
Courriel : scordesse@andorra.ad  
Tél : 00 376 72 20 38  
00 376 348 326*



#### Informations diverses :

- Le bilan des Jéco 2011 est disponible sur [le site internet des Jéco](#)

- La fondation scientifique de Lyon propose une conférence **le 25 janvier prochain, à Paris**, en collaboration avec l'Association Française de Science Economique, Le Monde, le Département d'Economie de Sciences Po et les Journées de l'Economie. **Cette conférence sera consacrée aux grands problèmes économiques qui devront être traités au cours du prochain quinquennat.**

**« Après les élections, que faire... »**

Economistes, dirigeants, experts, débattent sur les propositions de politique économique à adopter

**Mercredi 25 janvier 2012**

**17h15-19h15**

**Sciences Po – Amphi Boutmy**

#### Intervenants

- **Jean-Louis Beffa**, Président d'honneur de Saint-Gobain
- **Olivier Ferrand**, Président fondateur de Terra Nova
- **Michel Pébereau**, Président d'honneur de BNP Paribas
- **Etienne Wasmer**, Professeur d'Economie, Sciences Po
- **Charles Wyplosz**, Professeur d'Economie, Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement
- **Modérateur : Erik Izraelewicz**, Directeur du journal Le Monde

A la suite de cette conférence, un questionnaire sera envoyé à tous les candidats à la présidentielle afin qu'ils explicitent les réponses qu'ils apportent aux grands problèmes économiques identifiés à partir des débats de la conférence du 25 janvier. Les réponses des candidats seront par la suite mises en ligne sur les sites de l'AFSE, des Jéco et du Monde. Un blog sera ouvert sur le site de l'AFSE afin de contribuer à la réflexion sur les programmes des candidats.

*Réservation obligatoire : [helene.martinon@fslse.org](mailto:helene.martinon@fslse.org)*